

---

## Un protestant à la tête de l'enseignement secondaire : Élie Rabier

*A Protestant at the Helm of Secondary Education: Élie Rabier*

*Élie Rabier: ein Protestant an der Spitze des Sekundarschulwesens*

*Un protestante al frente de la segunda enseñanza: Élie Rabier*

**Yves Verneuil**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/1349>

DOI : [10.4000/histoire-education.1349](https://doi.org/10.4000/histoire-education.1349)

ISSN : 2102-5452

### Éditeur

ENS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2006

Pagination : 111-139

ISBN : 2-7342-1066-5

ISSN : 0221-6280

### Référence électronique

Yves Verneuil, « Un protestant à la tête de l'enseignement secondaire : Élie Rabier », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 110 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/1349> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.1349>

---

## *Un protestant à la tête de l'enseignement secondaire :*

**ÉLIE RABIER**

*par Yves VERNEUIL*

L'instabilité gouvernementale qui prévaut sous la Troisième République ne doit pas masquer, on le sait, la permanence de hauts fonctionnaires qui assurent la continuité, par-delà les changements de cabinets. Au ministère de l'Instruction publique, trois hommes sont restés, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, près de vingt années à la tête d'une direction : Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire de 1879 à 1896, Louis Liard, directeur de l'Enseignement supérieur de 1884 à 1902, et Élie Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire, de 1889 à 1907. « Pour beaucoup, écrit Laurence Loeffel, Ferdinand Buisson n'est qu'un nom écrit sur le fronton de quelques écoles primaires » (1) ; du moins ces « quelques écoles » sont-elles nombreuses. Louis Liard a sa « salle », à la Sorbonne. Mais aucun établissement secondaire, à notre connaissance, n'honore la mémoire d'Élie Rabier. Celui-ci fait pourtant partie de ces protestants qui, tels Ferdinand Buisson et Félix Pécaut (sans parler de Louis Liard, converti discrètement), ont occupé les plus hautes fonctions dans l'édifice scolaire des débuts de la Troisième République. Élie Rabier souffrirait-il de n'avoir pas été le collaborateur de Jules Ferry ? L'enseignement secondaire a néanmoins connu d'importantes réformes, entre 1880 et 1902, et l'influence d'Élie Rabier doit être évaluée, les principes qui ont guidé son action dégagés. On étudiera donc sa carrière et son action comme directeur de l'Enseignement secondaire, en se demandant si sa qualité de protestant a pu jouer un rôle.

---

(1) Laurence Loeffel, *Ferdinand Buisson, apôtre de l'école laïque*, Paris, Hachette, Paris, 1999, p. 3.

## 1. Un élève brillant

Jean Charles Élie Rabier voit le jour à Bergerac, le 16 septembre 1846, à 10 heures du matin (1). Son bisaïeul, disciple et collaborateur de Pestalozzi, vint en 1808 fonder une école à Bergerac, sous les auspices de Maine de Biran. Ce digne instituteur meurt à la tâche, en 1830. Son fils, Louis Barraud, né en 1797, qui exerçait sous ses ordres depuis 1815, lui succède jusqu'en 1852. À cette date, tout en donnant encore des soins à l'éducation première des enfants, ce maître de pension confie à son gendre, le père d'Élie Rabier, les rênes de l'établissement. Pierre Henri Rabier, né en 1818, y exerçait déjà depuis 1833. À la tête de la pension, il acquiert une «modeste aisance». En 1866, cependant, il estime celle-ci menacée par la fondation d'un établissement rival, «par des hommes auxquels les ressources ne sauraient manquer». Allusion à une congrégation religieuse? C'est en tout cas le motif invoqué pour demander au ministre, en faveur de son fils, un dégrèvement de trousseau à l'École normale supérieure (2).

Après des études au collège de Bergerac, continuées au lycée de Toulouse, Élie Rabier est en effet monté au lycée Louis-le-Grand (3). Il obtient le 1<sup>er</sup> janvier 1866 le titre de major de son quartier, montrant ainsi qu'il est digne de la bourse que le ministre lui a accordée sur recommandation du ministre de l'Intérieur, le marquis de La Valette (4). Il passe alors le concours d'entrée de l'École normale supérieure. 92 candidats se présentent aux épreuves écrites : version latine (Cicéron), vers latins, discours latin, thème grec (un texte de Nicole), dissertation de philosophie (Bacon : «la recherche des causes finales est stérile et ne porte aucun fruit»), discours français, composition d'histoire («Frédéric II, politique intérieure et extérieure»). Élie Rabier est parmi les trente admissibles (5). À l'oral, il obtient sa meilleure note en philosophie. Avec au total 67,25 points, il est le 9<sup>e</sup> des 13 admis. Louis Liard, avec 75,5 points (contre 91,75 au cacique)

---

(1) L'acte de naissance mentionne parmi les témoins Élie Rabier Laburthes, propriétaire à Bergerac, grand-oncle de l'enfant (LH2252/69).

(2) F/17/4264.

(3) 61AJ/10.

(4) Libre penseur et anticlérical, marié à une protestante d'origine américaine.

(5) F/17/4200.

est 5<sup>e</sup> de la promotion, mais, à la différence d'Élie Rabier, il se présentait pour la seconde fois (il avait été admissible de justesse l'année précédente) (1).

La demande de dégrèvement des frais de trousseau reçoit l'appui du sous-directeur de l'ENS, Louis Pasteur: selon lui, Élie Rabier est un « élève très estimable, très assidu, plein de bonne volonté », et son père, « qui compte déjà 33 années dans l'enseignement libre », « a rendu beaucoup de service ». Le recteur de l'académie de Bordeaux pense de même. La mère d'Élie Rabier, « fille d'un ancien maître de pension, peut avoir une trentaine de mille francs ». Le recteur suppose aussi que M. Rabier père, « directeur d'un pensionnat primaire », « a dû faire quelques économies [...], et que, sans être riche, il pourrait supporter les frais de trousseau de son fils. [...]. Toutefois, si l'on considère que, depuis plus de trente ans qu'il s'est consacré à l'enseignement primaire, le pétitionnaire a joui de l'estime publique et de la confiance des familles, sa demande paraît mériter d'être accueillie favorablement ». Le ministre accorde 200 francs de dégrèvement de frais (2).

À l'École, Élie Rabier se fait remarquer par son professeur de philosophie: « excellent esprit qui promet déjà un agrégé l'année prochaine » (second trimestre 1868), « parole facile, accentuée, rapide, fera un excellent professeur » (3<sup>e</sup> trimestre 1868) (3). En 1869, année de préparation à l'agrégation, il revient au lycée Louis-le-Grand, pour effectuer son stage pendant quinze jours (4). Lors des exercices préparés à l'École, il se classe derrière Louis Liard, mais son professeur est confiant: « Intelligent, parlant bien; un peu moins maître de sa parole que le précédent [Liard], mais très capable de se faire écouter des meilleurs auditeurs et d'être agrégé dans un bon rang » (5). Le 4 août 1869, juste avant les écrits du concours, Bouillier note: « Intelligent, instruit et parlant bien. Il saura tenir une classe nombreuse et se faire écouter. Il a de l'aplomb et de l'autorité. Ce sera

---

(1) AJ/168.

(2) F/17/4264.

(3) 61AJ/18.

(4) Lettre d'Élie Rabier à Ferdinand Brunetière, 25 janvier 1884, NAF/25048, ff. 1-2.

(5) 61AJ/29.

probablement un agrégé distingué, et certainement un bon professeur» (1). À l'écrit du concours, 15 candidats se demandent s'il y a «des idées innées et en quel sens», puis dissertent sur l'épicurisme. 3 proviennent de l'ENS, 11 des 12 autres ont déjà concouru lors de sessions précédentes. Les trois normaliens font partie des cinq admissibles aux épreuves orales. Finalement, les deux lauréats proclamés par le jury, présidé par Félix Ravaisson, sont Louis Liard (1<sup>er</sup>) et Élie Rabier: 100 % des reçus proviennent de l'ENS (2). Deux des trois épreuves orales, le «sujet de thèse» et la «leçon sur une question au programme des lycées» (Rabier est tombé sur «La morale de Malebranche» et sur «Du matérialisme») se préparent, il est vrai, en 24 heures, ce qui favorise les normaliens, qui peuvent s'entraider.

## 2. Un professeur de talent

Élie Rabier commence sa carrière comme chargé de cours au lycée de Montauban (3). En octobre 1871, ayant les 25 ans requis, il y devient professeur de troisième classe, mais est muté en janvier 1872 au lycée de Tours. Ses notes sont excellentes. Bouillier, qui le revoit comme inspecteur général, à Montauban, en juillet 1871, regrette simplement que les élèves lui fassent défaut, dans ce petit lycée. En octobre 1872, il est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur divisionnaire de philosophie au lycée Charlemagne. En 1874, il y devient professeur divisionnaire de seconde classe, puis de première classe en 1876. Bouillier note, en février 1875 : « M. Rabier me paraît tout à fait digne du rapide avancement qui a été pour plusieurs un sujet de plainte et d'envie. Il est à Paris, il faut l'y laisser. Je crois d'ailleurs qu'on trouverait difficilement quelqu'un qui fût mieux que lui ». Et en 1876 : « À tous les points de vue, il est déjà, quoiqu'il soit jeune encore, un de nos meilleurs professeurs de philosophie ». En 1877, il est promu professeur de quatrième classe, en 1879 de troisième classe. L'inspecteur d'académie écrit alors qu'il désire vivement conserver Élie Rabier au lycée Charlemagne, car «il est un des fonctionnaires les plus indispensables à la prospérité de l'établissement ».

---

(1) F/17/23051.

(2) 61AJ/47.

(3) F/17/23051 et AJ/16/373<sup>B</sup>.

En janvier 1880, sa carrière paraît prendre une nouvelle tournure : il est nommé maître de conférences suppléant à l'ENS, pour l'année 1879-1880. Il remplace Ollé-Laprune, suspendu de ses fonctions pour s'être mis à la tête de la population de Bagnères-de-Bigorre, qui s'opposait à la dispersion des Carmes (1). En novembre 1880, Élie Rabier est officiellement chargé d'une conférence de philosophie à l'ENS. « Il occupa le poste un an, et il demanda à reprendre sa chaire à Charlemagne. Seuls ses amis les plus intimes pourront expliquer les mystères de cette retraite volontaire » (2). Promu en novembre 1882 professeur de seconde classe, il est, en ce même mois de novembre 1882, chargé de cours d'enseignement moral et civique à l'école d'institutrices de la Seine, pour un an. En février 1882, l'inspecteur général Jules Lachelier note : « M. Rabier est, dans l'enseignement secondaire, un professeur hors ligne. Il a des connaissances philosophiques et scientifiques très étendues. [...] Il a surtout une rare pénétration d'esprit, va jusqu'au fond des questions, sait trouver les idées qui les résolvent tout entières. Il me paraît difficile de discuter avec plus de force, de netteté, de finesse ; de mieux construire une leçon [...] ; de s'exprimer d'une manière plus simple, plus claire, et à l'occasion, plus vive et plus ingénieuse. M. Rabier [...] est arrivé plusieurs fois à une rare éloquence, sans ombre de recherche ni d'effort, par la seule force et les seuls mouvements de sa pensée ». À la rentrée de 1882, victime d'une fièvre typhoïde, il ne peut toutefois reprendre ses cours, et passe un an à Bergerac en congé d'inactivité. Louis Liard, alors vice-recteur de l'académie de Paris, obtient pour lui un congé avec traitement : « Les services qu'il rend à l'Université sont de premier ordre. Il est sans fortune et a des charges de famille (3). Il y a justice et humanité à lui venir en aide » (4). Le 10 juin 1882, Louis Liard informe le ministre que Rabier est « mourant. Il ne passera pas la journée ». Cependant, après un an de congé, Élie Rabier se remet. Lorsqu'il revient au lycée Charlemagne, il n'a rien perdu de son talent. Fait officier d'académie en 1878, il est nommé officier de

---

(1) Paul Gerbod, *La condition universitaire en France*, Paris, PUF, 1965, p. 612.

(2) Gustave Lanson, *Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1932, cité par la *Revue universitaire*, 1932, p. 455.

(3) Élie Rabier s'est marié le 2 décembre 1874 avec Marguerite Agathe Cayla. Il en a deux enfants, en 1876 et 1878. L'un d'eux est mort, semble-t-il, en 1907 (lettre d'Élie Rabier à Gaston Paris, 19 février 1907, NAF/24504 (1), f. 114).

(4) Lettre au ministre en date du 7 juin 1882, F/17/23051.

l'instruction publique en 1884 et reçoit en décembre 1886 la Légion d'honneur que réclamait pour lui Jules Lachelier, selon qui Rabier est « incontestablement un des meilleurs professeurs de philosophie de notre enseignement secondaire ».

Le souvenir de ses anciens élèves est contrasté, mais le témoignage n'est pas neutre. Julien Benda le classe parmi les « beaux parleurs dont je sentais durement le néant » (1). Gustave Lanson, pour sa part, dresse dans *Le Temps* du 1<sup>er</sup> octobre 1932 le dithyrambe convenu de l'oraison funèbre : « L'impression que fit sur nous ce jeune maître fut prodigieuse. Du premier coup nous fûmes conquis. Nous avions eu d'excellents maîtres dont nous sentions la valeur et dont l'autorité s'imposait à tous. Celui-ci, c'était autre chose. [...] Bien, vite, nous admirions cette parole chaude, cette éloquence aisée, si riche d'idées et que l'on sentait surtout toute purgée de rhétorique ; c'était par là que Rabier nous prenait ».

Le 6 août 1888, recommandé par Louis Liard, Élie Rabier est porté aux fonctions d'inspecteur d'académie hors classe à Paris. Le vice-recteur note, le 26 avril 1889 : « M. Rabier s'est, dès le premier jour, montré dans l'inspection ce qu'il était dans le professorat, un esprit de premier ordre. Il entre dans le détail de l'administration sans s'y perdre ; il pénètre les questions et les domine. Ses rapports d'inspection sont nourris ; il observe avec patience, il juge avec calme ; il sait faire accepter ses conseils : dès aujourd'hui, il a de l'autorité. Tout ce qu'il fait porte la marque d'une grande élévation morale et d'une rectitude d'intelligence peu commune ». Pourquoi cependant avoir quitté l'enseignement, alors qu'en 1886 Jules Lachelier estimait encore que « sa place [était] déjà marquée à l'École normale » ? Louis Liard a-t-il voulu ménager sa « santé délicate », soulignée par un vice-recteur qui ajoute : « Mais l'activité [d'inspecteur d'académie] lui convient » ? Ou bien le directeur de l'enseignement supérieur a-t-il conçu d'emblée pour son ancien camarade de l'ENS sa nouvelle fonction comme le marchepied vers un poste considérable au ministère ? On peut même se demander si Liard n'aurait pas précocement encouragé son ancien camarade à se tourner vers la carrière adminis-

---

(1) Julien Benda, *La jeunesse d'un clerc*, Paris, Gallimard, 1936, cité par Jean-François Sirinelli, « Une institution peu à peu sacralisée sous la Troisième République », in *ENS, le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994, p. 117.

trative, ce qui expliquerait le renoncement de Rabier, dépourvu de doctorat, à se frayer un chemin dans l'enseignement supérieur. Quoi qu'il en soit, le vice-recteur note curieusement : « Son caractère, comme son talent le désigne (*sic*) pour les plus hautes fonctions ». De fait, dès le 23 mai 1889, Élie Rabier est nommé directeur de l'Enseignement secondaire.

### 3. Affinités et engagements

À quoi est due cette promotion ? Rabier bénéficiait-il d'appuis politiques ? Comme tous les professeurs, Élie Rabier a sollicité des recommandations pendant sa carrière : en 1872, il s'adresse au député de Dordogne, le colonel de Chadois, républicain très modéré, et, en 1876, au député républicain de Vendée, Émile Beaussire, ancien normalien et agrégé de philosophie. Son dossier n'indique pas, toutefois, s'il a bénéficié d'appuis politiques pour sa nomination au ministère. Avec Élie Rabier, la direction de l'Enseignement secondaire semble, en fait, échoir à un des plus brillants professeurs de sa génération, à un « professionnel » plus qu'à un « politique », comme l'étaient le vieux lutteur républicain Charles Zévort, directeur de l'Enseignement secondaire de 1879 à 1887, ou l'ancien chef de cabinet de Jules Ferry, Georges Morel, le prédécesseur immédiat de Rabier (1887-1889). Au demeurant, même pour sa carrière de professeur, ses appuis politiques n'ont joué aucun rôle. Contrairement à ce qu'affirmeront plus tard les détracteurs du directeur de l'Enseignement secondaire, celui-ci ne doit pas sa carrière au hasard et à l'intrigue. Il paraît certes avoir été protégé au début par son ancien professeur à l'École normale, mais ses exceptionnelles qualités professionnelles sont reconnues par tous. Par ailleurs, Élie Rabier s'est fait remarquer par la qualité des cours qu'il a publiés, en 1884 et 1886, sous les titres *Psychologie* et *Logiques*. Selon l'inspecteur général François Evellin, pour qui, « comme philosophe, M. Rabier est un esprit assez original pour se forger à lui-même sa voie, le volume *Psychologie* « est l'œuvre d'un jugement ferme et sain. L'auteur [...] cherche à réconcilier sur ce terrain la philosophie et la science, c'est une initiative heureuse ». Gustave Lanson, son ancien élève, qui souligne qu'Élie Rabier ne négligeait pas les nouveautés, mentionne aussi qu'il « ajouta dans son cours, à la logique traditionnelle qu'imposent les programmes, l'exposition de la méthode expérimentale de la science moderne, et je crois que, pendant assez longtemps, son cours fut le seul qui possédât

cette originalité» (1). Couronnées par l'Académie française, les *Leçons de philosophie* sont rééditées jusqu'en 1912 (2).

Sa qualité de philosophe a pu jouer un rôle. Comme le remarque Jean-Louis Fabiani, Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire et Louis Liard sont aussi deux agrégés de philosophie (3). On peut ajouter Charles Zévort à la liste (mais Georges Morel était un agrégé de lettres). La philosophie étant la clé de voûte de l'enseignement secondaire français, estimait-on que ses représentants patentés dispoisaient d'une plus grande hauteur de vues ?

On sait que les protestants sont alors nombreux à occuper de hautes fonctions au ministère de l'Instruction publique (4). Cela a-t-il joué en faveur de Rabier ? Celui-ci est en relation avec Ferdinand Buisson, qui lui a confié, en 1881, un cours d'enseignement moral et civique à l'école normale d'institutrices de la Seine. « Cher monsieur Buisson, écrit-il à cette occasion, notre ami commun M. Marion vient de me faire parvenir vos propositions » (5). Élie Rabier a par ailleurs rédigé un article dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, dont Ferdinand Buisson est le maître d'œuvre (6). Avec Louis Liard, autre protestant (quoique larvé) (7), difficile de savoir ce qui pouvait jouer, des affinités religieuses ou de l'ancienne camaraderie normalienne.

---

(1) *Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1932.

(2) Bruno Poucet, *Enseigner la philosophie. Histoire d'une discipline scolaire, 1860-1990*, Paris, CNRS éditions, 1999, p. 141. Rabier devait compléter les deux premiers titres de ses *Leçons* par un troisième volume, *Morale et métaphysique*, mais sa promotion dans l'administration mit fin à ses travaux. En 1877, il avait par ailleurs publié une édition du *Discours de la méthode*, devenue classique.

(3) Jean-Louis Fabiani, *Les philosophes de la République*, Paris, Éditions de Minuit, 1988, p. 21.

(4) Patrick Cabanel, « Les intellectuels protestants : des intellectuels organiques de la Troisième République ? », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-août-septembre 2003, p. 406.

(5) F/17/23051.

(6) « Pédanterie », in Ferdinand Buisson (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, pp. 2241-2242.

(7) Patrick Cabanel, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 147.

Quoi qu'il en soit, sa qualité de protestant était connue, et notée d'ailleurs sur son dossier à l'ENS (1). Bouillier écrit assez curieusement, le 4 août 1869 : « On le regarde comme un des élèves les plus sensés et les plus raisonnables de l'école – c'est un protestant » (2). Le 16 juillet 1870, le recteur de Toulouse note de même : « Protestant, il a su par sa prudence et son tact ne pas donner prétexte dans ses cours à aucune récrimination ». En 1872, celui de Poitiers écrit : « M. Rabier comprend que sa jeunesse et son titre de protestant lui imposent beaucoup de prudence et de réserve dans son enseignement », ce que confirme Charles Glachant venu l'inspecter à Tours. Malgré tout, sa qualité de protestant n'a freiné sa carrière ni sous le Second Empire, ni pendant la période de l'Ordre moral.

Par la suite, il n'est plus question de sa qualité de protestant, mais on se félicite de ses saines doctrines : « Dans la leçon qu'il a faite devant moi, écrit Bouillier en 1875, il s'agissait d'exposer et de combattre les arguments du matérialisme. M. Rabier s'est montré fort au courant de toutes les objections de certains physiologistes contemporains contre le spiritualisme. Il les a tour à tour combattues avec beaucoup de force, de bon sens et de chaleur, de manière à faire une impression salutaire sur son jeune auditoire, ce qui est si important sur un pareil sujet ». En 1879, le proviseur du lycée Charlemagne note que « sa doctrine est irréprochable ». Quant au vice-recteur, il loue franchement ses « convictions profondes ». Sa doctrine est-elle désormais en phase avec la République de Jules Ferry ? C'est toutefois le spiritualisme, et non le protestantisme, qui est désigné. Il serait de toute façon excessif de dire que sa conformité doctrinale a été l'élément déterminant de sa carrière.

Il reste qu'Élie Rabier a témoigné ailleurs de ses convictions spiritualistes, notamment dans les articles qu'il a publiés dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* dirigée par Frédéric Lichtenberg, doyen de la faculté de théologie protestante de Paris (3). Dans l'article « matérialisme », il critique Paul Bert et les matérialistes : pour lui, la nature ne se conçoit pas sans un architecte, une intelligence, et la vraie question est de savoir si cette intelligence réside en

---

(1) 61AJ/10

(2) F/17/23051. L'École normale a connu, en 1867, des troubles politiques.

(3) Élie Rabier a rédigé les articles « atomisme » (I), « athéisme » (I), « déterminisme » (III), « liberté » (VIII), « matérialisme » (VIII), « platonisme » (X), « positivisme » (X), « Spinoza » (XI), « hasard » (XII) et « nécessité » (XII).

Dieu ou dans la nature (1). Dans l'article « positivisme », il insiste sur le fait que la science n'a pas tout expliqué, et qu'on ne saurait par conséquent rejeter les miracles. « Dès lors, le rôle de l'inconnu sera grand dans notre vie : il deviendra l'asile inviolable de l'espérance et de la foi » (2). Une foi qui n'exclut pas le miracle : Rabier est bien éloigné du positivisme. À noter par ailleurs qu'il n'adhère pas à la franc-maçonnerie (3). Appelé à prononcer, en 1886, le discours de distribution des prix au concours général, Élie Rabier insiste sur le fait que la philosophie a pour mérite de dissiper les fausses vérités des « antiques croyances ». Mais son ton reste très empreint de spiritualisme : pour lui, la philosophie est « la dernière religion de ceux qui n'en ont plus d'autre, le dernier ciel pour qui le ciel s'est voilé, la muette prière pour ceux qui ne savent plus où adresser leurs prières, le calme et la confiante résignation de ces voyageurs dont parle Plotin, qui, perdus dans la nuit et assis en silence au bord de la mer, attendent que le soleil se lève enfin au-dessus des flots » (4). Faut-il voir, derrière ces propos convenus, un appel à la naissance d'une nouvelle morale laïque ? Car dans l'article « positivisme » de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, Élie Rabier associe la liberté morale à l'immortalité de l'âme, comme si la croyance en celle-ci ne valait qu'en tant que support de celle-là (5).

L'attachement à la liberté morale est-il à mettre en relation, chez Élie Rabier comme chez Ferdinand Buisson et Félix Pécaut, avec l'intérêt manifesté pour l'engagement civique ? En 1881, il a été, on

---

(1) Frédéric Lichtenberger (dir.), *Encyclopédie des sciences religieuses*, vol. VIII, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1880, pp. 787-802.

(2) *Ibid.*, vol. X, 1881, p. 697. À ce sujet, remarquons que si, pour Jean-Louis Fabiani, les *Leçons de philosophie* sont un manuel d'« inspiration spiritualiste », pour Bruno Poucet, l'œuvre d'Élie Rabier, tout en prenant appui sur la philosophie de Victor Cousin, dissimule « une approche idéologique nouvelle : il s'agit de se situer philosophiquement par rapport à Comte » (Jean-Louis Fabiani, *op. cit.*, p. 98 ; Bruno Poucet, *op. cit.*, p. 145).

(3) Patrick Dubois, dans *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson. Répertoire biographique des auteurs*, Paris, INRP, 2002, p. 120, le donne pour maçon, mais il semble s'agir d'une confusion, car il n'en reste aucune trace au Grand Orient.

(4) *Du rôle de la philosophie dans l'éducation. Discours prononcé le 2 août 1866 à la distribution des prix du Concours général*, Paris, Impr. de Delalain frères, 1886, p. 12.

(5) Frédéric Lichtenberger (dir.), *Encyclopédie des sciences religieuses*, vol. X, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1881, p. 697.

l'a vu, chargé par Ferdinand Buisson d'un cours d'enseignement moral et civique à l'école normale d'institutrices de la Seine. En 1888, alors qu'il vient d'être nommé inspecteur d'académie, il est chargé d'un cours de psychologie à l'ENS de Fontenay, en remplacement de Séailles, démissionnaire. L'administration a préféré lui confier cette charge à toute fonction à l'école normale d'institutrices de la Seine, de peur que sa qualité d'inspecteur d'académie ne soit source de conflit avec le conseil général de la Seine. Mais finalement, Élie Rabier fait savoir qu'il préfère le cours d'éducation morale et civique à l'école des Batignolles. Indice d'un intérêt pour les questions civiques? Dans une lettre au vice-recteur de l'académie de Paris, Élie Rabier n'invoque toutefois que la moins grande charge de travail, et l'idée qu'on a moins besoin de lui à Fontenay, «djà si bien pourvue à tous les égards, et où tant d'influences salutaires enveloppent des élèves si dociles à les accepter». Félix Pécaut, «après les lettres qui ont été échangées pendant les vacances, après la parole donnée», est très déçu, et conclut: «Je ne me sens pas le courage de discuter les raisons que présente M. Rabier. Je lui laisse à décider ce que lui dicte son devoir» (1).

D'autres signes manifestent toutefois le souci qu'Élie Rabier porte à la vertu civique de l'enseignement. Sans parler de la tonalité patriotique par laquelle il conclut son discours à la distribution des prix au concours général de 1886, dans lequel il évoque la nécessité pour les lycéens de quitter l'insouciance de leurs aînés et de se mettre en état de «recueillement» et de «veillée d'armes» (2), il a montré le souci d'un enseignement secondaire adapté aux nécessités de son temps dans ses lettres de candidature au Conseil supérieur de l'Instruction publique. C'est du moins le cas à partir de 1888.

En 1884, lors de sa première candidature, il était en effet assez circonspect. Dans sa circulaire (3), tout en promettant de défendre

---

(1) Dossier Rabier, F/17/23051. À noter qu'Élie Rabier a également enseigné, en 1886-1887, à l'école normale Pape-Carpentier (LH2252/69). Selon le *Dictionnaire universel des contemporains* (1893), de G. Vapereau, il a par ailleurs été professeur titulaire au Séminaire israélite. Le *Dictionnaire national des contemporains* (1901) ajoute qu'il a cessé ses fonctions en 1889, tout en conservant le titre.

(2) *Du rôle de la philosophie...*, *op. cit.*, pp. 13-14.

(3) La circulaire est publiée dans *L'Université. Bulletin de la Société pour les questions d'enseignement secondaire*, n° 6, 25 mars 1884, pp. 86-87 et dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 1884, pp. 273-275.

l'enseignement classique, « cause patriotique, celle même de l'esprit français, du génie de notre pays », il fait savoir sa conviction que les réformes de l'enseignement secondaire de 1880 (qui ont diminué la part du latin) n'ont pas abaissé cet enseignement. C'est récuser le discours de ceux qui associent la République au régime médiocre des masses et se montrer en cohérence avec sa qualité de membre de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire. Par contre, il dit craindre que l'enseignement spécial, en voulant rivaliser avec l'enseignement classique, ne « dévie du but que son nom et ses origines lui assignent ». Sur ce programme, il est élu, à l'unanimité des 45 votants, et succède donc à Henri Marion comme délégué des professeurs de philosophie au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Dans sa circulaire, Élie Rabier disait par ailleurs souhaiter un allègement des programmes qui tienne compte de l'âge des élèves et de la nécessité de préserver le jeu autant que le travail ; mais en même temps, rassurant ses électeurs, il demandait le *statu quo* au sujet des programmes de philosophie. À ce moment-là, Il est pourtant associé aux travaux de la commission de révision des programmes de cette discipline (1). Quelles y ont été ses positions ? Il a pris parti contre l'introduction de l'économie politique et a par ailleurs insisté pour préserver l'explication de texte. Le 8 décembre 1884, ayant succédé à Marion, c'est lui qui présente le rapport de la commission de philosophie devant la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Au total, il a pris une part notable dans l'élaboration des programmes de 1885, dont il a rédigé la partie, de loin la plus développée, consacrée à la psychologie (2).

En 1888, il est réélu par 65 voix sur les 70 votants (3). Il a publié une circulaire de 12 pages pour présenter ses convictions (4). Au sujet de l'enseignement spécial, il a manifestement changé d'avis : au reste, il a contribué à sa réforme, qui l'a rapproché de l'enseignement clas-

---

(1) F/17/6875.

(2) Bruno Poucet, *op. cit.*, p. 161.

(3) *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, t. IX, n° 7, 1<sup>er</sup> mai 1888, p. 314.

(4) *Ibid.*, 1888, pp. 201-210 et *Élections au Conseil supérieur de l'Instruction publique. À MM. les agrégés de philosophie*, Versailles, Impr. Cerf et fils, 1888 (perdu à la BNF, mais conservé aux AN, par le cabinet du ministre, en F/17/13619).

sique (1). Il propose dorénavant la fusion des deux enseignements, en commençant par l'unification des titres et des grades des professeurs. Par ailleurs, il refuse de « seconder la réaction » des « humanistes intransigeants » : « il ne faut pas confondre la décadence du discours latin et la décadence des esprits ». Pour lui, le but de l'Université n'est pas de se reproduire elle-même, mais de « former l'homme dont la société a aujourd'hui besoin ». On doit y apprendre « le sentiment de la réalité concrète, des faits, de la nature, de ses lois, et le sentiment de la solidarité sociale ». Rabier s'inscrit là dans l'optique des réformateurs républicains. Il estime d'ailleurs que « les pures humanités risquent d'engendrer des tendances d'esprit trop aristocratiques. [...] La société actuelle, dont le plus obscur ouvrier nous sert à sa manière, attend de nous, en retour, des services bien positifs. [...] La vraie vie, c'est la vie d'action dévouée et courageuse au service du pays ». Dans sa circulaire de 1884, Rabier estimait que « les sciences, quelle qu'en soit l'utilité, ne sauraient occuper la première place dans l'enseignement classique » ; favorable à l'allègement des programmes, il ajoutait que « les lettres ayant déjà subi une réduction, c'est au tour des sciences de consentir à quelques sacrifices ». En 1888, il traite désormais les vers latins et les exercices de métrique de « vanité des vanités de nos programmes », et trouve positif que l'enseignement secondaire soit devenu « plus utilitaire, plus réaliste, plus démocratique ». Sérieuse inflexion ! Rabier se réjouit par ailleurs que l'ajournement du latin jusqu'à la sixième permette une « coordination de nos classes avec celles de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécial ». Enfin (proposition libérale à mettre sur le compte de son protestantisme ?), il préconise une modification du régime intérieur des lycées et collèges, car « si ce régime était encore tel que je l'ai éprouvé il y a quelque 25 ans, [...] il y aurait tout à faire pour le mettre au niveau de la plus élémentaire pédagogie ».

#### **4. L'action du directeur**

Avant de voir quelle fut son action, tentons d'abord de l'imaginer dans son bureau de directeur. Selon Gustave Lanson, ses élèves au lycée Charlemagne étaient sensibles à « son élégance naturelle, au

---

(1) Élie Rabier, que le ministre Marcellin Berthelot a fait entrer dans la section permanente du CSIP, a résumé les débats qui ont eu lieu à ce sujet en 1886. Le rapport a été imprimé à la demande du CSIP et se trouve placé en tête des programmes de l'enseignement spécial, comme une introduction.

charme de cette figure d'Arabe ou de Sarrasin qui nous semblait avoir été laissée chez nous par quelque invasion de l'Espagne musulmane» (1). Les visiteurs notent de fait la «physionomie peu banale» d'Élie Rabier : «Brun comme un méridional qu'il est, il a le sourire rare, mais l'œil doux et bienveillant. Sa parole est brève, mais nuancée, caressante. Au demeurant, un excellent homme» (2).

Élie Rabier a beau avoir un «tempérament de bénédictin» (3), la direction de l'enseignement secondaire n'est pas une sinécure. Il doit s'occuper des programmes, de la structure et de l'organisation de l'enseignement secondaire. La lecture des procès-verbaux du Conseil supérieur montre qu'il suit de très près les dossiers, se renseignant auprès des inspecteurs généraux, voire des professeurs lorsqu'il a besoin de témoignages. Les visiteurs évoquent un homme austère et consciencieux. La *Revue des lycées et collèges* (qui lui est hostile) croit néanmoins savoir qu'il ne répugne pas à la grivoiserie : «S'il paraît au premier abord aussi froid et sévère qu'un vieux clergyman ou qu'un président de consistoire, les propos les plus libres et les mots les plus risqués n'effarouchent nullement la vertu de cet austère huguenot» (4).

C'est surtout la gestion du personnel qui est prenante. Rabier déplore les réclamations incessantes des professeurs, appuyés par des recommandations politiques, qui ne veulent pas rejoindre leur poste, celles de municipalités, qui se plaignent que les chaires ne soient pas pourvues à la rentrée. «Il est des mouvements qu'il a fallu recommencer quatre fois. Et, par surcroît, Liard vient à tout moment m'enlever des professeurs qui occupaient les chaires les plus importantes, où parfois ils étaient arrivés la veille. C'est le pur gâchis!» (5). En avril 1890, il écrit à Ernest Lavisse : «Je suis encore à Paris pour une huitaine : je n'ai pas encore eu le courage d'aller jusqu'au bois de Boulogne ! Il est grand temps que je m'arrête, je n'en peux plus» (6).

---

(1) *Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1932.

(2) Émile Michelis di Rienzi, *Panthéon des lettres, des sciences et des arts. Profils contemporains*, Paris, 1893.

(3) *Ibid.*

(4) *RLC*, 25 mars 1905, p. 97.

(5) Lettre à Ernest Lavisse, année illisible (début xx<sup>e</sup> siècle, le 8 octobre), NAF/25169, ff. 19-20.

(6) Lettre à Ernest Lavisse, 25 avril 1890, NAF/25171, ff. 37-38.

En compensation, Élie Rabier dispose de revenus confortables. En 1870, comme chargé de cours au lycée de Montauban, il gagnait 1 100 francs de traitement fixe, à quoi s'ajoutaient 1 000 francs d'éventuel. Au sommet de sa carrière d'enseignant, il gagnait 7 000 francs (avec en sus 500 francs d'indemnité d'agrégation); comme inspecteur d'académie: 8 000 francs (avec toujours en sus l'indemnité d'agrégation). Comme directeur, son traitement s'établit à 18 000 francs (relevé à 20 000 francs en 1902). Après avoir habité au 19, rue Hautefeuille, il loge désormais, fait remarquable, dans le même immeuble que Louis Liard, au 27, rue de Fleurus, dans un 6<sup>e</sup> arrondissement proche du quartier de l'Université, où se plaisent à résider directeurs et inspecteurs généraux de l'Instruction publique – tandis que les directeurs des Finances habitent en général le 8<sup>e</sup> ou le 16<sup>e</sup> arrondissement (1). En 1892, il est promu officier de la Légion d'honneur, en 1900 commandeur, en août 1907 (juste avant son départ) grand officier (2).

Essayons maintenant de savoir si Élie Rabier a mis en pratique les convictions qu'il avait émises dans sa circulaire de 1888. Avant toute analyse, il importe de se rendre compte qu'il n'est pas évident de faire le départ entre le point de vue personnel d'Élie Rabier et son adaptation aux nécessités politiques de l'heure: de quelles réformes a-t-il pris l'initiative? Quand est-il simplement l'exécutant de la volonté nationale?

Il y a certes des mesures dont il a revendiqué plus tard la paternité, comme l'assimilation financière, en 1891, des maîtres répétiteurs des lycées et des professeurs de collège (3). D'autres réalisent nettement les vœux énoncés en 1888: ainsi du règlement de 1890 qui vise à proscrire les rigueurs reconnues inutiles et à instaurer plus de justice dans le régime disciplinaire des lycées, notamment en instituant le

---

(1) Christophe Charle, *Les élites de la République. 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987, p. 381. Élie Rabier déménage toutefois dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, au 148, avenue de Malakoff.

(2) LH2252/69. Le *Dictionnaire national des contemporains* (1901) ajoute qu'il est aussi grand officier de Saint-Stanislas de Russie.

(3) *BOFNPL*, n° 17, juin 1907, p. 14. Sur cette loi, Philippe Savoie, *Les enseignants du secondaire. Le corps, le métier, les carrières. Textes officiels*, Paris, INRP-Economica, 2000, pp. 550-561.

conseil de discipline. Selon Élie Rabier, grâce à ce nouveau règlement, « l'état de guerre a cessé dans les établissements » (1). En 1888, Rabier avait émis le vœu de rendre l'examen du baccalauréat plus sérieux. Constatant que les membres de l'enseignement supérieur donnent parfois des sujets décalés par rapport au programme des lycées, il propose au CSIP, en 1900, d'introduire des professeurs de lycée dans les jurys de baccalauréat. Il ne s'agit pas, comme l'avait proposé Émile Combe de faire du baccalauréat un examen interne à l'établissement, mais de lui donner plus de garanties (2). Enfin, Élie Rabier est resté fidèle à l'idée qu'il fallait au maximum alléger les programmes. De ce point de vue, il est porté à diminuer le poids de la géographie, discipline selon lui encyclopédique qui ne fait pas réfléchir les élèves (3).

Conformément aux convictions qu'il a émises en 1888, Rabier s'est rallié à l'idée de rapprocher l'enseignement spécial et l'enseignement classique. Il justifie sa position en expliquant que depuis 1886 la visée originelle de l'enseignement spécial a été prise par les EPS et que, de toute façon, l'enseignement spécial n'ayant jamais eu, dans la pratique, de caractère professionnel, sa transformation en enseignement secondaire moderne ne va pas lui faire perdre d'élèves (4). En février 1891, il présente un plan. Il propose de donner aux classes de l'enseignement moderne les mêmes dénominations que celles de l'enseignement classique, de rapprocher les programmes des deux enseignements, afin de réunir les élèves quand leur nombre le permet, de supprimer les certificats et agrégations de l'enseignement spécial, d'encourager les meilleurs élèves de seconde moderne à poursuivre en classe de mathématiques élémentaires, de créer une classe passerelle de rhétorique entre la seconde moderne et la classe de philosophie et de faire subir devant des jurys des facultés les épreuves du baccalauréat moderne. Cet audacieux projet n'est toutefois pas intégralement repris : pour ses opposants, d'anciens élèves de l'enseignement moderne, passés ou non au dernier moment dans l'enseignement classique, risquent de rejoindre les facultés de droit et de médecine. La réforme de 1891 aura finalement une portée plus

---

(1) CSIP, section permanente, 6 janvier 1997, F/17/12987.

(2) CSIP, section permanente, 12 octobre 1900, F/17/12988.

(3) Par ex., CSIP, 26 mai 1902, F/17/13641.

(4) CSIP, section permanente, 12 décembre 1890, F/17/12983.

modeste. Mais le débat permet au moins de mieux cerner les motivations d'Élie Rabier. Il estime que la transformation de l'enseignement spécial en enseignement secondaire moderne permettra d'orienter vers l'enseignement moderne les inaptes aux études classiques, et donc de fortifier le grec et le latin. Selon Antoine Prost, c'est un argument typique de certains classiques, qui voient dans la réforme de l'enseignement spécial le moyen d'échapper à la mutation de l'enseignement classique ébauchée en 1880 (1). Rabier déclare d'ailleurs que la pression de l'opinion en faveur d'humanités modernes risque de « menacer sérieusement les études classiques », et que « c'est ce qui arriverait si le système des cycles était adopté au lieu du projet en discussion » (2). Mieux réformer l'enseignement spécial pour sauvegarder l'enseignement classique : voilà qui explique son revirement par rapport à 1884. Rabier pourfend les « humanistes intransigeants », mais fait lui-même partie des humanistes réalistes.

La preuve en est que la réforme qu'il présente en décembre 1900, suite à la Commission Ribot, est faite pour préserver la qualité de l'enseignement classique. Il s'agirait de recréer un enseignement spécial, sans latin ni grec, ne donnant pas accès aux facultés, et de créer dans le classique une filière sans grec, de manière à ce que cette langue ne soit apprise que par les meilleurs élèves (3). Bref, une double sélection qui suggère que la visée de Rabier en 1891 était moins de rapprocher moderne et classique que de protéger la qualité du classique.

La réforme de 1902 est cependant très différente du projet présenté en 1900. Dans cette entreprise, Élie Rabier a été pour Georges Leygues le « collaborateur le plus actif et le plus précieux » et le « rapporteur général de la réforme » devant le CSIP (4). Il est vrai qu'il s'applique à suivre les indications du Parlement, voire celles des Chambres de commerce (qui réclament par exemple la séparation en deux cycles). En tout cas, il accepte toutes les implications de la réforme, y compris l'égalité des sanctions pour le baccalauréat, qu'il refusait naguère pour le baccalauréat moderne.

---

(1) Antoine Prost, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, p. 255.

(2) CSIP, section permanente, 20 février 1891, F/17/12984.

(3) CSIP, 28 décembre 1900, F/17/13641.

(4) Georges Leygues, *L'école et la vie*, Paris, Calmann-Lévy, 1903, p. 200.

Concernant ce qu'on peut appeler, avant l'heure, la question de la démocratisation de l'enseignement, Élie Rabier apparaît au départ plutôt progressiste. Conformément aux convictions avancées en 1888, il repousse les vœux de ceux qui, comme Michel Bréal ou Henri Bernès (élu des agrégés de lettres au CSIP), veulent réintroduire le latin en classe de 7<sup>e</sup> : « l'adoption du vœu aurait pour résultat de rompre la coordination des programmes des classes élémentaires des lycées et ceux des écoles primaires » (1). Au sujet de l'enseignement des langues vivantes dans les classes élémentaires, Élie Rabier, qui souhaitait, conformément d'ailleurs au vœu des Chambres, instaurer l'identité entre classes élémentaires des lycées et enseignement primaire (2), est cependant battu lors de la séance du 26 mai 1902. Au demeurant, pour lui, la coordination des enseignements primaire et secondaire doit s'arrêter aux classes élémentaires. Il repousse l'assimilation du diplôme de l'enseignement secondaire féminin au baccalauréat, car ce serait, selon lui, la porte ouverte à des revendications similaires de la part de l'enseignement primaire. Et il refuse que les titulaires du certificat d'aptitude aux écoles normales puissent enseigner dans le secondaire : « le savoir d'un licencié, estime-t-il, est sans conteste supérieur à celui d'un certifié de l'enseignement primaire » (3). Au début du xx<sup>e</sup> siècle, il apparaît donc en retrait sur ce sujet.

Dans les années 1900, son action de frein est également indéniable au sujet de l'enseignement secondaire féminin. Dans les années 1890, il a été un acteur vigilant de son développement. Mais il ne se départit pas de l'idée que cet enseignement doit être désintéressé : « son but exclusif [est] de fournir aux femmes françaises une éducation libérale, une culture élevée, [...], mais sans les préparer à des carrières ou à des professions déterminées ». Il est donc hostile à l'introduction du latin dans les lycées de jeunes filles (4) comme à l'assimilation du diplôme au baccalauréat (5). De même, en 1907, devant la commission extraparlamentaire sur les traitements, il se

---

(1) CSIP, section permanente, 18 juillet 1892, F/17/12984.

(2) CSIP, section permanente, 9 mars 1902, F/17/12989.

(3) CSIP, section permanente, 5 décembre 1906, F/17/13663.

(4) CSIP, section permanente, 21 septembre 1902, F/17/12989.

(5) CSIP, section permanente, 27 janvier 1905, F/17/13662.

prononce contre l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, car, selon lui, les fonctions ne sont pas interchangeables et les titres inégaux en dépit de l'identité des noms. Il craint de plus que cela «ne conduise à la demande d'unification absolue des examens, des grades, des programmes» (1). En fait, Rabier apparaît comme un antiféministe : au sein de la commission, il «fait le procès du féminisme. Il croit que l'instruction distribuée par les hommes est supérieure. Il n'y a pas une femme qui ait fait des découvertes scientifiques» (2). Opposé à l'augmentation du traitement de départ des femmes professeurs de gymnastique, il a cette remarque : «D'ailleurs, comprend-on qu'une jeune fille de 18 à 20 ans se donne pour carrière d'être professeur de gymnastique» (3)? Quand on évoque la possibilité de faire cohabiter dans les lycées de jeunes filles une directrice pour le lycée, une autre pour l'internat, il cite Jules Simon, qui disait, selon lui : «ces conflits se produisent généralement avec vos directrices, car ce sont deux hommes» (4). Conception de la femme typique du XIX<sup>e</sup> siècle? Mais son ancien camarade Louis Liard se montre pour sa part favorable au principe de l'égalité des traitements (5).

Au sujet du stage pédagogique des agrégés, que la commission Ribot a appelé de ses vœux, Élie Rabier donne également l'impression de freiner des quatre fers. Sans doute est-il responsable du caractère limité de la réforme de la préparation pédagogique des agrégés (6). Lors de la discussion du projet, en mars 1904, Il fait tout ce qu'il peut pour limiter la secondarisation des épreuves. Il veut restreindre la vérification pédagogique au stage préalable. En fait, il est intimement convaincu de l'identité entre compétence scientifique et

---

(1) *BOFNPL*, avril 1907, p. 14.

(2) *Ibid.*

(3) *BOFNPL*, juillet 1907, p. 48.

(4) *Ibid.*, p. 58.

(5) Élie Rabier suscite à ce sujet un moment de tension avec Louis Liard : celui-ci ayant finalement expliqué qu'il était favorable en principe à l'égalité des traitements entre les hommes et les femmes, mais que le vote de principe n'engage rien tant que l'identité des agrégations n'a pas été réalisée, Rabier l'accuse de pratiquer la «restriction mentale» ! Liard «proteste contre ce mot, qui a certainement dépassé la pensée de Rabier, son vieux camarade» (*BOFNPL*, avril 1907, p. 17).

(6) Yves Verneuil, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, p. 113.

compétence professionnelle. Une des raisons de son désir de supprimer les agrégations de l'enseignement spécial, c'est qu'elles ne sont pas assez spécialisées. Tandis que Michel Bréal veut les maintenir au nom de l'esprit particulier de cet enseignement, Élie Rabier estime que les professeurs de l'enseignement classique sont plus aptes à le donner (1). Aux jurys de baccalauréat, il veut que chaque épreuve soit corrigée par un professeur de la spécialité, car ce n'est pas le bon sens, mais la compétence qui fonde l'objectivité (2). Pour l'enseignement féminin, il « se demande si réellement les qualités du cœur suffisent pour assurer la solidité de l'enseignement, pour le rendre clair et approprié » (3).

Dans ces conditions, Élie Rabier est très favorable à la prééminence des agrégés. « Pour ce qui est de l'action sur les études, M. Rabier ne saurait établir de comparaison entre les licenciés et les agrégés » (4). Devant la commission extraparlamentaire sur les traitements, il « demande s'il n'est pas vrai que la supériorité de grade présume une plus grande aptitude à exercer la fonction » (5). En 1900, il demande l'ouverture des jurys de baccalauréat aux agrégés et aux docteurs, mais la refuse aux licenciés : « Il est indubitable que l'opinion publique ne trouvera pas de garantie sérieuse dans le simple titre de licencié ». En 1905, alors que les délégués des professeurs de collège prétendent relancer le débat, Rabier se fait cinglant : « Confier à un professeur licencié les examens du baccalauréat, c'est risquer dans certains cas de le mettre en présence d'un candidat plus fort que lui » (6). Élie Rabier est de même responsable du décret du 31 mai 1902 qui réserve le provisorat aux agrégés. Il s'agit, justifie-t-il, d'« augmenter le prestige de la fonction » (7). En fait, non seulement il est convaincu que « l'égalité de titre est la condition de l'autorité » (8), mais encore il estime que l'agrégé est plus compétent : « il faut

---

(1) CSIP, section permanente, 20 février 1891 et 18 juillet 1892, F/17/12984.

(2) CSIP, section permanente, 12 octobre 1900, F/17/12988.

(3) CSIP, section permanente, 24 juin 1898, F/17/12987.

(4) CSIP, 24 décembre 1900, F/17/13641.

(5) *BOFNPL*, février 1907, p. 17.

(6) CSIP, section permanente, 15 décembre 1905, F/17/13662.

(7) CSIP, section permanente, 25 avril 1902, F/17/12989.

(8) *BOFNPL*, juillet 1907, p. 13.

admettre que l'agrégée a plus de capacité au directorat que la certifiée» (1).

En revanche, Élie Rabier n'est pas convaincu que le doctorat soit dans l'enseignement secondaire une preuve d'aptitude professionnelle: «On pourrait même citer des exemples du contraire» (2). Contre Gréard et Liard qui font observer que ce serait un moyen d'inciter les agrégés à continuer à travailler, il repousse en 1890 l'idée de la création d'une indemnité de doctorat, et encore plus, en 1907, devant la commission extraparlamentaire sur les traitements, l'idée d'assimiler les docteurs aux agrégés: «il y a des thèses d'histoire ou d'histoire naturelle très faibles. Il suffit parfois pour être docteur de s'attacher à étudier une plante ou un coquillage, ou à faire des recherches dans une mairie de village. Ce n'est même pas une garantie de culture générale. Une des dernières thèses porte sur le poète Ennodius». Pour lui, dans les lycées, le doctorat est «un grade de luxe» (3). Lui-même, il est vrai, est dépourvu du doctorat. Il n'est pas, toutefois, dépourvu d'esprit critique sur les avantages des normaliens: quand, en 1896, on discute de savoir si la préparation à l'épreuve d'histoire de l'agrégation de grammaire doit durer 5 ou 24 heures, cet ancien élève de l'École normale fait observer que si l'on adopte ce temps-ci de préparation, «la situation d'un candidat sortant, par exemple d'un petit collège de province, diffère[ra] essentiellement de celle d'un élève de l'École normale, à qui il sera facile de recourir aux offices d'un bon camarade» (4).

Au total, Élie Rabier n'apparaît pas comme le promoteur de grandes réformes. Françoise Mayeur le voit avant tout comme un «administrateur» (5). Selon Jacqueline Gautherin, Élie Rabier ne s'implique pas autant que son prédécesseur Edgar Zévort dans la

---

(1) *Ibid.*, p. 51.

(2) CSIP, section permanente, 8 décembre 1890, F/17/12983.

(3) *BOFNPL*, octobre 1907, p. 35.

(4) CSIP, section permanente, 30 décembre 1896, F/17/12986. Afin de ne pas favoriser les normaliens et les étudiants de la Sorbonne, on le voit de même écrire à Ernest Lavisse pour que les provinciaux candidats à l'agrégation d'histoire aient accès à la bibliothèque A. Dumont (Lettre à Lavisse, 6 août 1894, NAF 25169, ff. 9-10).

(5) Françoise Mayeur, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 307.

pédagogie : « ce philosophe d'envergure ne mit pas en œuvre ses qualités de théoricien dans le domaine de l'éducation » (1). Élie Rabier fut avant tout le gestionnaire de l'enseignement secondaire ayant le souci de gérer au mieux le personnel avec la plus grande objectivité possible. Pour cela, il tient à la hiérarchie des grades et des fonctions. Ainsi veut-il le maintien du cadre de Paris et même son extension à l'enseignement féminin (2) et refuse-t-il, en 1907, le projet de cadre unique présenté par la Fédération nationale des professeurs de lycée, projet qui assimilerait les chargés de cours aux agrégés (3). Pour autant, même s'il lui arrive de souhaiter que toutes les chaires des lycées soient confiées à des agrégés, car « c'est ce que Jules Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire avaient voulu » (4), il estime nécessaire le maintien de la catégorie des chargés de cours, ne serait-ce que pour susciter une émulation entre les professeurs de collège. On pourrait même s'étonner des mesures qu'il prend en faveur des chargés de cours. En 1897, il prend l'initiative de leur offrir la possibilité d'une titularisation morale et s'oppose alors à la plupart de ses collègues de la section permanente du CSIP, Bayet, Liard, Gréard, persuadés qu'on va abaisser la valeur de l'enseignement en assimilant (moins le titre et le traitement) agrégés et chargés de cours (5). En 1905, il offre même le titre de professeur aux chargés de cours, et à un cinquième d'entre eux l'assimilation financière aux agrégés (6). En fait, il est à la fois très attentif au maintien de la hiérarchie et soucieux de la nécessité de susciter l'émulation de tous.

## 5. Une figure devenue trop patriarcale ?

La possibilité de titularisation morale des chargés de cours, en 1897, a pour but de sécuriser le personnel et de réduire la crainte de l'arbitraire administratif. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de professeurs s'élèvent pourtant contre la « tyrannie » que Rabier exercerait. L'émergence d'une presse professionnelle indépendante

---

(1) Jacqueline Gautherin, *Une discipline pour la République : la science de l'éducation en France (1882-1914)*, Berne, Peter Lang, 2002, p. 75.

(2) *BOFNPL*, avril 1907, p. 23.

(3) *Ibid.*, p. 29.

(4) *BOFNPL*, octobre 1907, p. 39.

(5) CSIP, section permanente, 10 et 19 février 1897, F/17/12987.

(6) CSIP, section permanente, 14 avril 1905, F/17/13662.

permet alors de mesurer l'image de celui-ci – tout en prenant garde au fait que, pour une telle presse, l'insolence peut être la condition du succès. Les collaborateurs de la *Revue des lycées et collèges* s'en prennent ainsi à la personne même de Rabier, qualifié d'«ancien marchand de syllogisme» qui pratiquerait «l'art qu'il enseigna jadis», d'«esprit faux et obstiné» et de personnage à «l'entêtement prodigieux» (1). Ils ironisent sur son «cours filandreux de philosophie» (2), «volumineuse compilation où M. Rabier a entassé tout ce qu'on a pu lire de plus ennuyeux sur la déduction et le syllogisme, et où il a longuement disserté sur les méthodes des sciences qu'il n'a jamais étudiées» (3). Basses attaques qui sont sans doute un moyen de lancer la revue.

Celle-ci a toutefois un reproche de fond à faire à Rabier : il ferait preuve d'une «souplesse légendaire» dans le but de se maintenir au pouvoir, de circonvenir «les divers ministres qui se succèdent sous ses ordres» (4) et de régner en despote sur l'Enseignement secondaire. Stéphane Arnoulin, le directeur de la revue, se croit obligé lors du remplacement de Joseph Chaumié par Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, de mettre le ministre «en garde contre les petites ruses du directeur de l'Enseignement secondaire. Nous espérons [...] qu'il étudiera les choses par lui-même et qu'il ne se laissera pas conduire par le bout du nez, comme ses illustres prédécesseurs Leygues et Chaumié. Nous ne lui cacherons pas du reste qu'il aura affaire à forte partie : ni la complaisance ni la servilité, ni l'obséquiosité ne coûtent à M. Rabier, pourvu qu'il reste à la direction de l'Enseignement secondaire. Il finit par désarmer à force de souplesse les ministres les plus autoritaires et à faire prévaloir ses idées» (5). Calomnie facile ? Mais quand Bienvenu-Martin, par la voie d'une interview, annonce son intention de supprimer les notes secrètes, Rabier croit devoir protester dans la presse, «au nom des amis clairvoyants de l'Université» (sic). «M. Rabier, ironise la *Revue des lycées et collèges*, n'en revenait pas : un ministre de l'Instruction publique libéral ! Un ministre qui ne croit pas devoir être du même avis que ses bureaux ! C'était

---

(1) *RLC*, 25 mars 1905, pp. 97-98.

(2) *RLC*, 25 février 1905, p. 65.

(3) *RLC*, 25 mars 1905, p. 97.

(4) *RLC*, 25 mars 1905, p. 104.

(5) *Ibid.*

chose si nouvelle pour lui qu'il avait du mal à y croire. Pour conjurer un danger si pressant, M. Rabier [...] s'est adressé à ses amis du *Temps*» (1). Rabier estime en fait que la communication des notes porterait un coup à la sincérité de celles-ci ; mais il donne de ce fait l'allure de vouloir être le seul maître de l'avancement, quitte à paraître abaisser le rôle des inspecteurs généraux. La lecture de sa correspondance montre pourtant qu'au nom des avis du comité consultatif, il repousse les sollicitations amicales, tant d'Ernest Lavissee que de Gaston Paris et refuse d'accorder de grandes chaires à ceux qui n'ont pas fait leurs preuves (2). La *Revue des lycées et collèges* écrit néanmoins : «Voilà ce que nous reprochons à M. Rabier. Souple à l'excès avec tous ceux qui sont au-dessus de lui, indulgent pour les administrateurs qui sont en rapport avec les hommes politiques et qui peuvent lui nuire, il se venge sur les professeurs des courbettes qu'il est obligé de faire pour se maintenir au poste où le hasard l'a porté. Nous lui pardonnerions à la rigueur les humiliations qu'il a consenti à subir pour rester à la direction de l'Enseignement secondaire. Nous savons qu'il faut bien vivre. Mais du moment que la souplesse s'accompagne chez lui de méchanceté, il devient inexorable» (3).

Rabier en fait est accusé de déplacer d'office tous ceux qui contestent son autorité absolue. «En haut une seule tête pensante, celle de M. Rabier ; en bas, une foule d'automates. Voilà le système d'administration qu'on nous force à accepter, en employant les blâmes et les menaces de déplacement» (4). De fait, en 1896, Rabier a tout fait pour tuer dans l'œuf la première Fédération des professeurs de l'enseignement secondaire (5). Le principal meneur a été mis à la retraite anticipée. En 1902, il fait déférer devant le CSIP les deux représentants des collèges, coupables d'avoir envoyé à leurs collègues une lettre circulaire leur demandant de se réunir afin de protes-

---

(1) *RLC*, 25 février 1905, p. 65.

(2) Lettre à Ernest Lavissee, s. d., NAF/25169, ff. 13-14 et lettre à Gaston Paris, 1899, NAF24504 (1), ff. 106-107 et 116.

(3) *RLC*, 25 mars 1905, p. 100.

(4) *Ibid.*

(5) CSIP, section permanente, 20 juillet 1896, F/17/12986. Sur la première Fédération de l'enseignement secondaire, Yves Verneuil, «Les professeurs de l'enseignement secondaire au début du XX<sup>e</sup> siècle : entre corporatisme et esprit de catégorie», *Carrefours de l'éducation*, janvier-juin 2004, pp. 102-117.

ter devant le Parlement d'une décision de l'administration (1). En 1905, alors que le ministre a cette fois autorisé les associations professionnelles de professeurs, Élie Rabier est soupçonné de chercher à diviser professeurs et répétiteurs pour empêcher la naissance d'une fédération unitaire du secondaire (2). Persuadé qu'il n'y a jamais eu de directeur de l'enseignement secondaire plus libéral que lui (3), Rabier n'a pas compris que les temps ont changé, et que, pour les professeurs, leur Fédération ne fait qu'étendre les garanties et la collaboration dont la loi du 27 février 1880 sur le CSIP posait le principe. Pour Albert Fédel, premier président de la Fédération nationale des professeurs de lycée, qui a lui-même été victime d'un déplacement d'office, «le régime autoritaire, qui prenait parfois une forme un peu despotique, parfois aussi une figure patriarcale [allusion à Rabier ?] a fait son temps» (4). En 1905, c'est sans doute à contrecœur que Rabier accepte de collaborer avec la Fédération nationale des professeurs de lycée. En 1906, Albert Fédel est d'ailleurs nommé au dernier moment membre de la commission extraparlamentaire sur les traitements, bien après ses collègues des autres fédérations (5). En juin 1906, le ministre ayant reçu en audience le président de la Fédération nationale des professeurs de lycée, Élie Rabier le fait à son tour, et a même l'amabilité de déclarer qu'il a «suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du dernier congrès de la fédération» (6). Georges Morizet, évoquant en 1936 la fondation en 1910 de la Société des professeurs d'histoire et de géographie, écrit toutefois : «Nous connûmes alors des temps difficiles, et je puis vous assurer que les entrevues avec le directeur de l'enseignement secondaire d'alors, encore tout imprégné de l'esprit napoléonien d'autorité et de centralisation, manquaient souvent de charme» (7).

---

(1) CSIP, section permanente, 5 février 1902, F/17/12989.

(2) Il paraît soutenir les répétiteurs, en déclarant que c'est aux professeurs de surveiller les récréations d'interclasse, et que lui-même ne se croyait pas déshonoré de faire des surveillances lorsqu'il était professeur au lycée Charlemagne (*Revue des lycées et collèges*, 10 février 1905, p. 55).

(3) *RLC*, 25 janvier 1905, p. 35.

(4) *BOFNPL*, mai 1912, p. 617.

(5) *BOFNPL*, novembre 1906, p. 5.

(6) *BOFNPL*, juin 1906, p. 8.

(7) *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie*, janvier 1936, p. 167.

## 6. Valeurs civiques et sentiments dreyfusards

Très anticléricaux, les rédacteurs de la *Revue des lycées et collèges* se complaisent à rappeler l'identité religieuse de Rabier : « tout protestant orthodoxe qu'il est », il se croirait « aussi infaillible que Léon XIII » (1). Reste à savoir si l'action d'Élie Rabier comme directeur a été influencée par sa qualité de protestant. Pour Françoise Mayeur, il n'a pas favorisé ses coreligionnaires, dans l'enseignement secondaire féminin (2). Pour le reste, on peut simplement dire qu'il est resté fidèle à des convictions spiritualistes. En 1903, alors qu'il est question de moderniser les programmes de l'enseignement primaire, Rabier rappelle qu'il a « insisté, autrefois, pour faire maintenir dans les programmes les mots “croyance en Dieu” » (3). Mais le spiritualisme n'est pas le propre des protestants. L'héritage cousinien est davantage à signaler. En 1900, c'est en faisant référence à un mot de Cousin, selon lequel « il n'y a pas eu d'œuvre plus bienfaisante depuis l'Évangile », qu'il approuve l'idée de faire apprendre par cœur aux élèves des écoles primaires la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (4). Il n'est pas interdit, toutefois, de mettre cette insistance sur la pédagogie des Droits de l'homme en relation avec ce souci civique typique de bien des pédagogues républicains protestants. Élie Rabier se dit d'ailleurs convaincu qu'on ne doit pas oublier ce qu'il est sorti de grand de la Révolution. À noter, cependant, que concernant son secteur propre, l'enseignement secondaire, il se montre plus circonspect. En 1891, il a certes approuvé formellement la proposition de Paul Janet d'instaurer des cours de morale laïque dans l'enseignement moderne, mais il n'en a pas pris l'initiative (5). Il est vrai que ce vœu heurtait son projet de rapprochement avec l'enseignement classique, où la tradition de libéralisme prévaut. On peut certes relever que, pour lui, ce qui importe avant tout dans l'enseignement de la philosophie, c'est « de chercher à élever l'idéal moral » (6), mais c'est un

---

(1) *RLC*, 25 février 1905, p. 65.

(2) Françoise Mayeur, « Les protestants dans l'Instruction publique au début de la Troisième République », in André Encrevé, Michel Richard (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République : 1871-1885*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, pp. 37-48.

(3) CSIP, section permanente, 20 mai 1903, F/17/13662.

(4) CSIP, section permanente, 16 juillet 1900, F/17/12988.

(5) CSIP, section permanente, 20 mars 1891, F/17/12984.

(6) CSIP, section permanente, 16 novembre 1900, F/17/12988.

lieu commun. À noter néanmoins qu'en 1906, Rabier pousse la direction de l'École normale de Sèvres à proposer aux élèves des conférences sur les questions sociales (1).

En politique, Rabier témoigne-t-il des mêmes convictions ? Lors de l'affaire Dreyfus, les administrateurs de l'Instruction publique sont tiraillés entre leur désir de faire connaître leur certitude et leur devoir de réserve. Élie Pécaut se plaint de ce que Rabier fait partie, avec Buisson et Liard, de ceux qui préfèrent tenir leurs convictions dans la sphère privée. Attitude pour lui indigne de « ces hommes, qui sont l'élite de l'élite » (2). Quand Buisson se décide, devant la tombe de Félix Pécaut, à rendre publics ses sentiments dreyfusards, Rabier lui envoie une lettre de félicitations (3). Cette initiative de Rabier a certainement été favorisée, il est vrai, par l'émotion qu'a suscitée en lui la suspension, pour avoir émis des opinions dreyfusardes, de son ancien camarade de promotion de la rue d'Ulm, Paul Stapfer, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux (4). Sa correspondance avec Gaston Paris témoigne en tout cas de profonds sentiments révisionnistes. « Ai-je besoin de vous dire, lui écrit-il en 1899, avec quel intérêt j'ai lu votre admirable déposition ? Elle n'a probablement produit aucun effet sur ces têtes abstraites et rebelles. Mais ce n'est pas pour le jury seul que vous avez parlé. [...] Pas plus que vous, je ne me tiens pour satisfait des mesures prises. J'attendais mieux du gouvernement. Méline, ce me semble, n'avait fait ni plus, ni moins » (5). En 1906, avant le procès en révision devant la Cour de Cassation, il écrit : « Allons-nous enfin obtenir pour Dreyfus la proclamation officielle de la vérité ? Il eût été très désirable qu'elle fût proclamée par un conseil de guerre. Mais je ne crois pas qu'il y en eût un seul dont on puisse attendre ce minimum de conscience, d'intelligence et de cœur. Et puis, après tout, ce serait bien de voir la justice civile avoir le dernier mot » (6). S'il félicite Gaston Paris d'avoir engagé son grand

---

(1) Françoise Mayeur, *op. cit.*, p. 382.

(2) Lettre d'Élie Pécaut à Ferdinand Buisson, 12 mai 1898, citée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1999, p. 799.

(3) *Ibid.*, p. 807.

(4) Vincent Duclerc, « L'heure de vérité de l'Affaire Dreyfus », in Jean-Pierre Rioux, *Deux cents ans d'Inspection générale, 1802-2002*, Paris, Fayard, 2002, p. 109.

(5) Lettre à Gaston Paris, 27 septembre 1899, NAF/24504(1), ff. 106-107.

(6) Lettre à Gaston Paris, 25 mai 1906, NAF/24504(1), ff. 110-111.

nom « pour l'honneur de la France, la lumière, la justice » (1), Élie Rabier n'est toutefois pas monté lui-même aux avant-postes du combat dreyfusard.

Le 31 octobre 1907, il cesse ses fonctions de directeur de l'Enseignement secondaire. Lui succède, jusqu'en 1910, Jules Gautier, ancien directeur de cabinet d'Aristide Briand, puis Lucien Poincaré, frère du président de la République. La nomination de celui-ci inquiète d'ailleurs les agrégés, qui le savent moins favorable à leur cause qu'Élie Rabier (2). Affecté par le décès de son fils, celui-ci a-t-il demandé lui-même à partir de la direction de l'Enseignement secondaire ? Ou bien, l'affaire de la suppression des notes secrètes en 1905 ayant montré que Rabier était prêt à désavouer publiquement les intentions de son ministre, le gouvernement a-t-il estimé qu'il était trop en décalage avec les exigences de son temps ? Qu'il n'était plus adapté à une époque de concertation avec les organisations enseignantes ? En 1911, Amédée Thalamas, ancien rédacteur de la *Revue des lycées et collèges*, devenu député, dénonce à la Chambre les déplacements d'office. Devant les protestations du directeur de l'Enseignement secondaire, Lucien Poincaré, il précise : « Depuis que [Lucien Poincaré] est à la tête de l'administration, il [a] essayé d'introduire dans son administration des pratiques de libéralisme », en rupture avec le « gouvernement absolutiste et césarien » qui existait auparavant (3).

Le 9 novembre 1907, Rabier est nommé au tour extérieur conseiller d'État ordinaire. Sa qualité de directeur de l'Enseignement secondaire lui avait déjà valu, en 1902, d'entrer au Conseil d'État, en service extraordinaire. Au sein du Conseil d'État, il consacre essentiellement ses travaux aux questions de l'enseignement (4). En janvier 1918, il est admis à la retraite, après 51 ans passés au service de l'État. Il meurt à Paris le 29 septembre 1932.

\*

\*   \*

---

(1) Lettre à Gaston Paris, s. d. [1907 ?], NAF/24504(1), ff. 115.

(2) Lors d'une séance de la commission extraparlamentaire sur les traitements, Lucien Poincaré a déclaré que « certains répétiteurs font parfois aussi bien la classe que les agrégés » (*BOFNPL*, juin 1907, p. 15).

(3) *JO*, s. d., séance à la Chambre du 13 février 1911.

(4) Roland Drago *et al.*, *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État, 1799-2002*, Paris, Fayard, 2004, p. 583.

Gustave Lanson conclut son hommage en écrivant que «Rabier est demeuré l'un des plus beaux types du Français [...] du XIX<sup>e</sup> siècle» (1). Assurément, ce philosophe spiritualiste fut un beau fleuron de l'Université française du XIX<sup>e</sup> siècle; mais il n'est pas certain qu'il ait compris l'esprit du nouveau siècle. Avant 1899, il semble impulser les réformes ou leur imposer sa marque; après la Commission Ribot, il paraît plutôt se faire l'exécutant de décisions dont l'initiative revient au Parlement, voire à la Fédération nationale des professeurs de lycée, qui se targue de ce que «les règlements divers qui se sont multipliés depuis 1905 sont presque tous dus à son influence» (2). À propos de l'enseignement secondaire féminin, Françoise Mayeur a pu écrire que «la présence de Rabier à la tête de l'enseignement secondaire [...] a sans doute une large responsabilité dans l'état d'incertitude et d'improvisation où les lycées de jeunes filles ont abordé la période de la guerre» (3). Il a donné toute sa valeur à l'idée de concours républicain et a singulièrement précisé la réglementation en matière de gestion du personnel. Par là, il a limité les possibilités d'arbitraire administratif. Mais il est resté réticent à l'endroit d'associations qui prétendent le court-circuiter en présentant des vœux au Parlement.

Administrateur attentif et consciencieux, Élie Rabier n'apparaît pas, à la différence de Louis Liard et de Ferdinand Buisson, comme un fondateur. Il est vrai que l'Enseignement secondaire avait une tout autre tradition que les enseignements primaire et supérieur. En fait, Élie Rabier a su tenir le juste milieu entre les traditionalistes, partisans à outrance de la prééminence du latin, et une opinion publique parfois encline à vouloir donner un rôle utilitaire à l'enseignement secondaire. Parce qu'il tenait à donner à l'enseignement secondaire, par-delà les réformes à opérer, le but de viser à l'élévation morale des élèves, faut-il par ailleurs voir en lui un pédagogue protestant? À vrai dire, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un discours très répandu, presque un discours de distribution des prix.

Yves VERNEUIL  
IUFM de Champagne-Ardenne

---

(1) *Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1932.

(2) Albert Fédél, rapport moral, *BOFNPL*, mai 1912, p. 16.

(3) Françoise Mayeur, *op. cit.*, p. 309.